



Comité de pilotage Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes Compte-rendu 17 janvier 2019

Personnes présentes :

André BARET, élu communauté de communes
Gorges Causses Cévennes
Georges LE BRIS, élu commune de Cans et
Cévennes
Christophe BOUSQUIE, élu chambre des métiers de
l'artisanat de Lozère
Christelle BOUT, chargée de mission bois-énergie
Chambre de commerce et d'industrie de Lozère
Sandrine MARMEYS, directrice PETR Sud-Lozère
John PELLIER, directeur adjoint des Collectivités
forestières Occitanie
Pascal MARCHELIDON, élu communauté de
communes des Cévennes au Mont Lozère
Serge ANDRE, élu communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère
Gonzague VANDERMERSCH, commune de
Meyrueis
Denis PIT, élu chambre d'agriculture de Lozère

Jean-Yves MAGAUD, technicien Centre Régional de
la Propriété Forestière Lozère
Jean-Pierre LAFONY, président du syndicat lozérien
de la Forêt Privée
Frédéric JAUVERT, conseiller forestier chambre
d'agriculture de Lozère
Christian NAPPEE, Association Lozérienne pour
l'Etude et la Protection de l'Environnement
Virginie GUIROY, animatrice charte forestière Pays
des Cévennes
Yves JUIN, technicien DDT
Hervé CAROFF, chef de service Forêt, Parc national
des Cévennes
Anne TARDIEU, conseil départemental de Lozère
Jacques CUINAT, technicien ONF – UT Mont Lozère
Pierre PLAGNES, élu Communauté de communes
des Cévennes au Mont Lozère
Nathalie Trémel, animatrice Charte forestière
Gorges Causses Cévennes

André Baret, référent de la charte, ouvre le comité de pilotage.

1. Bilan général de l'année 2018

Pour rappel, le plan d'actions de la charte forestière, validé en comité de pilotage en décembre 2017 définissait 29 actions permettant de balayer tous les aspects de la forêt et de la filière bois. L'animation pour ce plan d'actions a été validée par les financeurs (Région et Europe) en juillet 2018.

Après un an de fonctionnement sur ce nouveau plan d'actions, on peut en faire le bilan général :

- 1** action terminée
- 19** actions en cours portées par divers maîtres d'ouvrages
- 1** action abandonnée

L'année 2018 a été l'occasion de renforcer le groupe d'élus qui suivent la charte forestière. En effet, il a été constaté qu'il était plus facile, pour suivre la charte, de s'appuyer sur un panel plus important d'élus : 8 élus représentent aujourd'hui les communautés de communes.

Pour information : le poste d'animatrice de la charte forestière de territoire est maintenant transféré au Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) Sud Lozère. Le PETR est un syndicat mixte géré par les élus des deux communautés de communes, avec des missions de développement territorial. La forêt et la

filière bois ayant été reconnu comme un enjeu pour ce territoire et le bois comme une ressource importante, c'est tout naturellement que les élus ont décidé de transférer la charte. Le plan d'actions de la charte forestière reste le même.

Sandrine MARMEYS, directrice du PETR complète en expliquant au comité de pilotage que plusieurs missions sont portées par le PETR : animation du programme européen Leader, approche territoriale intégrée, mission « accueil » en lien avec le Département, etc. La présidente du PETR est Flore Therond, vice-présidente de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes.

L'animation de la charte forestière étant transférée, il est proposé de changer le nom en : charte forestière de territoire Sud Lozère. Le comité de pilotage valide ce changement de nom, sous réserve d'acceptation par les services administratifs de la Région.

2. Focus sur quelques actions

Un état d'avancement de toutes les actions est distribué au comité de pilotage, mais certaines actions sont plus détaillées.

Pour plus de lisibilité de ce compte-rendu, vous trouverez ci-dessous un résumé des actions et des débats. Le détail se trouve en annexe.

Vulgariser des articles pour rendre accessible des enseignements de recherche forestière à des publics variés

Objectifs : Rendre accessible la vulgarisation d'articles scientifiques forestiers

Principal maître d'ouvrage : CRPF

Principaux résultats : Création d'une émission de Radio sur la fertilité des sols forestiers à long terme et tenue d'une réunion d'information sur les sols forestiers et l'intérêt des vieux arbres (60 personnes présentes environ).

Discussions du comité de pilotage :

Jean-Pierre Lafont indique que des articles sur ce sujet sont passés début janvier dans la Lozère Nouvelle et le Réveil Lozérien. Il profite de l'occasion pour inciter les différents membres du comité de pilotage à lui envoyer des propositions d'articles grand public pour la rubrique « Nos Bois » gérée par le syndicat des propriétaires forestiers, dans la Lozère Nouvelle.

John PELLIER demande à être destinataire du diaporama de cette journée d'information.

Actions de coopération avec le Pays Cévennes

Trois actions sont montées en coopération avec le Pays Cévennes, deux seules sont détaillées :

Créer un groupe de travail dédié au pin maritime cévenol

Objectifs : Redéfinir un programme complet sur la valorisation du pin maritime

Principal maître d'ouvrage : pour l'instant, animation de la charte forestière

Principaux résultats :

- Tenue d'un premier groupe de travail le 23 octobre 2018, qui a défini les grandes lignes
- Recherches pour monter des actions : rencontre d'un ingénieur en système de production, rencontre d'un entrepreneur en Oléothermie,
- Recherches sur les financements possibles.

Cette action ne donne pas lieu à discussions.

Créer un outil de communication sur les actions forestières du territoire favorisant le lien entre acteurs

Objectifs : Donner de la lisibilité aux actions forestières sur le territoire

Principal maître d'ouvrage : PETR Sud Lozère et syndicat mixte du Pays Cévennes

Principaux résultats :

- Enquête communication en partenariat avec la charte forestière du Pays Cévennes.
- Réunion communication le 25/09 qui a confirmé l'intérêt d'avoir un site Internet commun entre les deux chartes forestières Gorges Causses Cévennes et Pays Cévennes.
- Travail sur la mise en place d'une entente juridique entre les structures porteuses des chartes pour mettre en place ce site Internet.

Discussions du comité de pilotage :

Quel est le public de la Newsletter ? Pour l'instant, la newsletter est destinée au comité de pilotage, mais avec la création du site Internet, elle sera également grand public.

André BARET demande à associer les utilisateurs du bois, que tout le monde s'approprie la forêt.

Les membres du comité de pilotage demandent aux animatrices de leur faire part des compte-rendu de ces groupes de travail.

Promouvoir le sentier du Martinet à St Etienne Vallée Française

Objectifs : Communiquer auprès du grand public sur l'écosystème forestier

Principal maître d'ouvrage : Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère

Principaux résultats : le projet de réaménagement du sentier a été défini, le dossier de demande de subvention déposé. Les poteaux pourraient être réalisés en robiniers faux acacia récupérés sur la zone artisanale à Ste Croix Vallée Française, des réunions ont été réalisées dans ce sens.

Discussions du comité de pilotage :

Christian NAPPEE propose à ce que soit sollicités l'Alepe ou le Réel pour organiser des visites sur le volet écologie et biodiversité de ce sentier.

(Nathalie précise que ce sentier est en accès libre).

Une discussion s'engage sur le caractère invasif du robinier faux-acacia : les participants présents ne sont pas d'accord sur ce caractère invasif.

Réaliser un ou plusieurs projet(s) de desserte nécessitant une animation concertée entre acteurs et mise en place d'un groupe de suivi

Objectifs : Montrer l'exemple par des projets collectifs de desserte

Principal maître d'ouvrage : Communes

Principaux résultats : Travail en cours sur la desserte du massif du Bougès, sur le secteur de Cabrillac et sur le secteur de Barre des Cévennes pour monter des dossiers de demandes de subventions à déposer avant fin février 2019.

Yves JUIN de la DDT présente la méthode adoptée pour partager l'autofinancement des projets, et ainsi motiver plusieurs maîtres d'ouvrages.

Discussions du comité de pilotage :

Christian NAPPEE se pose la question de l'examen des projets de desserte en amont : le Parc national des Cévennes est-il associé ? Il précise que l'Alepe dispose si besoin d'une base de données conséquente au niveau faune et flore et peut se mettre en relation avec le PnC.

(Nathalie indique que le PnC est bien associé, d'autant que la plupart des projets concerne le cœur du parc national).

Les élus soutiennent ces projets qui ont un intérêt DFCI.

John PELLIER fait part du travail des collectivités forestières sur la mise en place d'un mode opératoire sur la desserte. Un travail expérimental est en cours sur le Tarn avec un outil développé au départ sur l'Aquitaine (Forêt Data). Cet outil permet de mutualiser les actes administratifs pour les entreprises : 1 seule déclaration de chantier suffit, informant tous les acteurs. John PELLIER fera passer les informations.

Evènement «1, 2, 3, Forêts ! » (inclue dans l'action intitulée : Communiquer de façon renforcée dans des évènements pré-existants ou à créer)

Objectifs : Mettre en avant la forêt, la filière bois et ses métiers

Principal maître d'ouvrage : PETR Sud Lozère

Principaux résultats :

- Aide à l'organisation de la journée d'échanges sur l'artisanat bois avec l'association locale APEC.
- Tenue de l'évènement "Vis ma vie de bûcheron" dans le cadre du programme CévAigoual.
- Travail sur l'évènement "1, 2, 3 Forêts !" avec l'aide de trois étudiantes de SupAgro Florac.

Cette action ne donne pas lieu à discussions.

Autre action : Valoriser les forêts des agriculteurs - Phase 2 - Bois paysan des Cévennes

Denis PIT présente cette action, qui réunit 12 agriculteurs sous un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) dont le but est de valoriser les bois du groupe pour des allume-feux, paillage, etc. Les études de faisabilité ont été réalisées par le Chambre d'agriculture, la CCI, le CER, et le groupement est accompagné par la chambre d'agriculture, le GAL, la charte forestière, le département, le Parc national des Cévennes et les deux communautés de communes du sud Lozère.

André BARET fait part de son grand intérêt pour cette action qui permet d'être un complément pour les agriculteurs à une échelle raisonnable.

3. Bilan de l'animation et de la coordination

Pour rappel, une charte forestière est composée :

- D'un plan d'actions
- D'une animation dédiée, pour développer, suivre les projets et porter parfois les actions.

En 2018, pour mener à bien cette coordination, trois comités restreints d'élus se sont tenus.

La charte forestière est incluse dans le réseau régional des animateurs de chartes forestières d'Occitanie. Ce réseau est animé par l'association des Collectivités Forestières. Il permet des réunions entre territoires différents mais qui partagent les mêmes intérêts au niveau de la filière bois, de faire des échanges de pratiques, des rencontres avec les financeurs, le partage des avis et idées sur les projets. Cette année, le réseau a apporté sa contribution au Plan Régional Forêt Bois.

L'animation de la charte forestière est facilitée par des partenaires actifs, qui jouent le jeu sur le terrain. Même si quelques difficultés persistent, il semblerait que la charte forestière soit dans son rythme de croisière.

4. Perspectives

Pour 2019, il est proposé aux membres du comité de pilotage de substituer certaines actions par d'autres, sous réserve d'acceptation par les financeurs.

En effet, certaines actions sont devenues moins prioritaires pour les élus ou ne bénéficieront pas d'aide technique ou financière et des actions sont en attente. A contrario, d'autres actions voient le jour, et ils seraient intéressant de les valoriser dans le cadre de la charte forestière.

Ainsi, il est proposé de mettre en attente les 3 actions suivantes :

- **Action 17 : Informer les propriétaires sur les potentialités de valorisation des essences secondaires sur le territoire**
- **Action 19 : Créer une animation spécifique pour l'appropriation (entre autres) du projet de réseau de chaleur de Florac**
- **Action 22 : Construire un contrat de réciprocité territoire urbain / territoire rural**

Et de les remplacer pour l'instant par les actions suivantes :

- **Valorisation du pin sylvestre des Causses, avec les chartes forestières du PnR des Grands Causses à Millau et du PNR de l'Aubrac**
- **Création d'un chantier d'insertion sur le bois sur le secteur de Ste Croix Vallée Française** (Maître d'ouvrage à définir, mais l'Association pour la promotion de l'emploi en Cévenne – APEC - travaille sur ce dossier)
- **Création d'une « Maison de la Forêt » à St Germain de Calberte**

Un propriétaire de St Germain de Calberte a fait don à la communauté de communes d'une maison, sous réserve que celle-ci serve à l'accueil et l'information du public pour une meilleure connaissance de la forêt cévenole et de la vallée de la Flandonenque (plus d'informations en annexe).

Discussions :

Les membres du comité de pilotage valident cette substitution d'actions, même s'ils trouvent dommage que le contrat de réciprocité ne trouve pas écho sur le territoire. Ils souhaitent que l'idée ne soit pas complètement abandonnée.

Pour Jean-Pierre LAFONT, et Denis PIT, il est important que l'action sur la valorisation du pin sylvestre porte sur sa sylviculture. Il serait intéressant de travailler avec la chambre d'agriculture sur le sylvo-pastoralisme.

Concernant la Maison de la Forêt, Christian NAPPEE souhaiterait que le sujet de la résilience des forêts sur le changement climatique y soit abordé. Virginie GUIROY fait part du projet Forecast sur la montagne Noire, qui fait des expérimentations pour intégrer les changements climatiques dans la gestion des forêts. Ils utilisent un outil développé par l'IdF, bioclimsol, un outil prédictif sur la capacité d'une essence à s'adapter (Jean-Yves MAGAUD).

En l'absence de questions supplémentaires, André BARET clôture le comité de pilotage.

Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes

22 rue Justin Gruat

48400 Florac

Tél : 04 66 44 03 92

charteforestiere.gcc@orange.fr



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
LE FLEUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES